

VILLE DE GENÈVE

## Sandrine Salerno, première maire depuis 1996

Dès mardi, selon le tournus traditionnel, le poste de maire de la Ville de Genève sera assumé par la conseillère administrative Sandrine Salerno. Agée de 38 ans, entrée à l'exécutif municipal il y a trois ans, ce sera une première pour elle. Cela fait quatorze ans qu'une femme n'avait pas occupé ce poste, depuis la dernière magistrature de Jacqueline Burnand.

La mairie est-elle porteuse d'une charge symbolique importante pour vous?

**Sandrine Salerno:** Oui, je trouve important d'y voir accéder une femme, jeune, et une «segundos» comme on dit, puisque d'origine franco-italienne. J'ai été naturalisée à l'adolescence. Je pense que le message d'intégration est fort et qu'il peut parler à la population. Au plan personnel, je me sens l'envie de rendre à ma ville un peu de ce qu'elle m'a offert.

Les maires ont désormais la possibilité de donner une touche personnelle à leur année de présidence. Sur quoi allez-vous mettre l'accent?

Sur la notion de proximité et d'écoute. La crise est passée par là depuis trois ans, les gens sont désécurisés et tentés par des raccourcis populistes. Je pense offrir un certain nombre de réponses à leurs questionnements. Et aussi leur rappeler que même avec tous les problèmes que nous rencontrons et auxquels une municipalité de gauche doit bien sûr apporter des réponses, Genève reste une ville formidable, à la fois à taille humaine et ouverte sur le monde.

Comment cela se concrétisera-t-il?

Mon équipe travaille déjà. Nous utiliserons le site internet de la Ville, qui vient d'être refondu. Le but est de mettre à disposition un certain nombre de données aux citoyens. J'avais commencé ce travail lors de la votation sur les baisses d'impôts. Il faut faire comprendre aux citoyennes et aux citoyens la qualité des prestations qui leurs sont offertes et dont ils n'ont pas forcément conscience. Sauf lorsqu'elles viennent à manquer.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
PHILIPPE BACH

# Bâtir de nouvelles prisons, un choix de société discutabile

INTERVIEW • Pour le criminologue André Kuhn, les problèmes de surpopulation carcérale ne sont pas une fatalité. Des solutions existent.



André Kuhn (en médaillon). Champ-Dollon affiche un taux d'occupation de 220%. KEYSTONE

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**OLIVIER CHAVAZ**

Une société plus violente, contrainte de renforcer la répression et de construire davantage de prisons. Largement partagée à l'heure où Champ-Dollon affiche un taux d'occupation de 220%, cette analyse est battue en brèche par le criminologue André Kuhn, professeur à l'université de Lausanne.

Le débat sur la surpopulation carcérale tourne exclusivement autour de la capacité des prisons. Pourquoi?

**André Kuhn:** Dans ce genre de situation, il y a deux options: soit on décide d'envoyer moins de gens en prison, ou en tout cas pour moins longtemps, soit on bâtit des prisons. Généralement, les autorités politiques choisissent la deuxième, qui fait écho à une idée répandue selon laquelle la criminalité augmente et qu'il faut durcir les peines et adapter le système carcéral en conséquence. Mais ce n'est évidemment pas aussi simple que cela.

Vraiment?

Oui. En prenant un peu de recul, on constate que la criminalité est plutôt stable en Suisse. Nous vivons dans une société hypersécurisée où l'on court par exemple beaucoup moins le

risque de se faire tuer qu'il y a cinquante ou cent ans. Les statistiques le montrent.

D'où vient alors l'engorgement des établissements carcéraux?

Le facteur qui pèse le plus lourd est la durée des peines. Or elles tendent à s'allonger, notamment depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. L'hypothèse, pas encore vérifiée ici mais attestée dans les pays qui ont supprimé avant nous les courtes peines privatives de liberté au profit de l'amende, est que les juges ont réévalué leur échelle de façon à continuer à obtenir des condamnations fermes. Paradoxalement, on assiste ainsi à un accroissement de la punitivité du système. Ce qui me fait dire que Genève et la Suisse ne sont pas l'eldorado du crime, que le système n'est pas si peu dissuasif qu'on nous le présente.

La faiblesse alléguée de notre système pénal est pourtant au cœur de l'actualité avec l'affaire de la fusillade de Martigny...

Le vrai problème, dans ce cas, concerne le contrôle des armes à feu. Avec une législation plus stricte, ce genre de drame ne se produirait pas. Le reste est secondaire. Mais ceux qui militent en faveur d'un durcissement des sanctions sont très souvent les

mêmes qui rejettent toute idée d'un renforcement de la législation sur les armes. Est-ce bien cohérent?

Champ-Dollon est surtout liée à la détention préventive. Que faire?

Il semble que la justice genevoise y fasse plus fréquemment et longuement recours qu'ailleurs. A priori, l'introduction, en 2011, de la procédure pénale unifiée pourrait influencer à la baisse cette donnée. En effet, ce sera désormais un Tribunal des mesures de contrainte, instance nouvelle et indépendante, qui se prononcera sur la détention et non le magistrat instructeur. Il aura de plus l'obligation d'utiliser toutes les mesures alternatives à la préventive (caution, surveillance électronique, retrait de passeport, etc.).

Vous soulignez que les politiques criminelles les plus dures ne font pas baisser le taux de crimes, au contraire.

L'exemple le plus éloquent s'observe aux Etats-Unis. A l'inverse, les pays scandinaves, connus pour être plus souples, ont un très faible taux de criminalité en comparaison. En Suisse, on est assis entre deux chaises, on ne sait pas vraiment dans quelle direction on veut aller. Reste que la lutte contre la criminalité semble plus effi-

cace quand on sort de la logique de la dissuasion, qui est loin d'avoir fait ses preuves.

Pratiquement, comment s'y prend-on?

Il faut faire preuve d'imagination pour utiliser des peines et des mesures alternatives à la prison. La technologie actuelle permet par exemple d'envisager de la prison à domicile, des interdits de périmètre ou des assignations dans une zone. Ou le retrait du permis de conduire. Avec un panache possible de ces mesures. Ce n'est évidemment qu'une partie de la solution puisqu'elle est plus difficilement applicable aux marginaux, qu'ils soient étrangers ou non d'ailleurs. On pourrait également envisager de traiter hors du champ pénal certains phénomènes, par exemple les affaires de stupéfiants (qui regardent la santé publique) ou de circulation routière (dispositifs antialcool ou antidépassement de vitesse). Il ne faut pas oublier que le droit pénal ne devrait intervenir que lorsque toutes les autres politiques – sociales, économiques, sanitaires – ont échoué. Se donner les moyens d'éviter d'en faire usage a certes un coût, mais le système pénal est aussi extrêmement cher pour finalement très peu de bénéfices. I

## Champ-Dollon obtient cent places de plus

GRAND CONSEIL • Quelque 25 millions de francs ont été débloqués hier en discussion immédiate pour construire des cellules préfabriquées à Champ-Dollon.

**Urgence, c'est juste** le prénom. Les députés ont voté hier, quasiment sur le siège, un crédit de près de 25 millions de francs pour réaliser une annexe à la prison de Champ-Dollon. Le projet de loi a en effet été déposé jeudi, examiné le soir et voté hier par 81 voix contre 4 et 1 abstention (toutes sur les bancs socialistes et verts).

Cet équipement, qualifié de provisoire mais construit pour durer tout de même, permettra d'offrir des conditions d'incarcération un peu plus dignes pour une centaine de personnes. La prison genevoise est surpeuplée: construite pour accueillir 270 détenus, elle en comptait 604 le 10 mai. Des personnes restent vingt-trois heures sur vingt-quatre dans leur cellule, un accès aux ateliers d'occupation ne pouvant intervenir qu'après six mois. Une situation qui a vu cette semai-

ne un nouveau début de mutinerie à la prison genevoise.

Le crédit adopté permettra d'ériger, grâce à des préfabriqués, une centaine de places de détention réparties sur quatre niveaux, comportant vingt cellules individuelles, deux cellules triples par étage, et quatre cellules sécurisées. L'ouvrage comprendra aussi des bureaux pour les gardiens, des réfectoires, des ateliers et des salles polyvalentes.

**Les travaux devraient débuter** le 1<sup>er</sup> septembre, et la mise en exploitation est prévue le 22 avril 2011. Outre ce crédit urgent, plusieurs projets sont prévus: notamment un doublement de la Brenaz, cette prison accolée à Champ-Dollon, qui devrait intervenir à la fin 2012; la construction de Curabilis pour les détenus psychiatriques dangereux interviendra en 2013; enfin,

Champ-Dollon 2 pourrait offrir entre 300 et 500 places supplémentaires d'ici à 2016.

Les débats d'hier soir n'ont permis qu'à quelques voix discordantes de se faire entendre sur les bancs verts et socialistes. Ceci pour relever que la situation de surpopulation carcérale résulte aussi de la politique dite de tolérance zéro voulue par le procureur général Daniel Zappelli et de sa propension à recourir à de la prison préventive dans une proportion double de celle de villes comparables.

Ce qui lui a valu une volée de bois vert. «Ceux qui votent contre ce crédit prennent le risque d'avoir du sang sur les mains si la situation dérape à Champ-Dollon», a lancé le libéral Olivier Jornot. Le MCG proposant de son côté – en vain – un doublement de ce crédit pour doubler la taille de la prison provisoire. PBH

PARTENARIAT

### SAMEDI DU VELO DIMANCHE A PIED

A vélo : samedi 5 juin

Atelier "vélo-poutze" pour nettoyer et réparer son vélo.  
3 vélo-tours : "Genève et la Suisse", "Artistes et nature" et "La Genève internationale".  
2 cours de conduite vélo et 2 cours de mécanique.  
Inscription : [www.samediduveilo.ch](http://www.samediduveilo.ch) (Tél. 022 418 20 70)

Deux balades à pied :  
dimanche 6 juin

"Le quartier de Saint-Jean" avec  
C. Dupin (Genève Escapade)  
"Les arbres dans la ville" avec  
C. Paquet-Vannier (Dendrologie)  
Inscription :  
[www.dimancheapied.ch](http://www.dimancheapied.ch)  
(Tél. 022 418 60 50)



Manifestation Ville de Genève. Toutes les activités sont gratuites.